

Image not found or type unknown



Tutelle, l'information des tiers

Par **fratrie56**, le **11/02/2016** à **11:32**

nous avons fait une demande pour La désignation urgente d'un MANDATAIRE spécial et La mise en place d'une TUTELLE exercée par un TUTEUR extérieur à la famille (cas d'un remariage tutelle demandée par les enfants du premier mariage , celles-ci sont en cours de traitement.

Dans ce cadre je souhaite savoir si l'information des tiers (banque, notaires etc) sur cette demande est (souhaitable, valable) et dans quels délais; compte tenu que des actes vidage de compte, signatures d'actes peuvent se faire au détriment de la personne à protéger.